# **Ecole publique Bertha Harjès de Vert en Drouais**

# Procès-verbal du conseil d'école du 7 novembre 2023 :

#### Présents:

### Le conseil municipal:

Mme Dumon, Mme Hermeline, M. Monteiro, , Mme Wissocq

### Le comité de parents :

Mme Ferreira, Mme Houël (départ à 19h), Mme Grimoin , Mme Meruz, Mme Archat (arrivée à 18h25) ,Mme Rouault

#### Le conseil des maîtres :

Mme Deluce, Mme Couturier, Mme Guérin, Mme Roux, Mme Talbot et M. Rouleau

#### <u>Périscolaire</u>:

Mme Aubert, Mme Goncalves

#### Excusés/absents:

Mme Cagnol, Mme Delaplace, M. Matha, M. Perdereau, Mme Gehan, Mme Dorival

#### Autres présences :

Mme Grimoin (parent) et Mme Roux (enseignante) seront secrétaires, le conseil commence à 18h06.

#### Relevé de conclusions :

Présentation des membres du conseil d'école par un tour de table.

Présentation du conseil d'école et de la manière d'expression des suffrages :

Présentation des parents représentants: Lors des élections du vendredi 13 octobre, les parents représentants suivant ont été élus: Mme Ferreira (représentente de la liste), Mme Houël, Mme Grimoin, MmeMeruz, Mme Archat comme titulaires et Mme Dorival, Mme Gehan, Mme Rouault comme remplaçantes. Une seule liste était présentée. Il y a eu 78 votes sur 161 inscrits soit un taux de participation de 48.45%.

Présentation du déroulement d'un conseil d'école, du droit d'intervention et choix des votants (Mme Dumon et Mme Wissocq) pour la Mairie; Mme Ferreira, Mme Grimoin, Mme Meruz, Mme Archat, Mme Rouault pour les parents représentants; Mme Deluce, Mme Couturier, Mme Roux, Mme Talbot et M. Rouleau pour les enseignants).

- Les membres du conseil d'école décident que les votes n'auront pas lieu à bulletin secret mais en réponse verbale ou à main levée.
- Les membres du conseil décident que le PV du conseil d'école sera distribué aux membres sous forme dématérialisée, envoyé via l'ENT à tous les parents de l'école et affiché sur le panneau d'affichage devant l'école. Personne n'est contre, la résolution est donc approuvée par le conseil d'école.

### Validation du PV du conseil d'école du 06/06/2023 :

Pas de modification demandée.

Après demande, personne n'étant contre, celui- ci est validé à l'unanimité.

#### **EFFECTIFS**:

Les effectifs pour l'année scolaire 2023/2024 sont de 110 élèves répartis dans 5 classes :

PS/MS: 15 + 11 = 26, Mme Talbot Sophie

GS/CE2: 13 + 8 = 21, Mme Roux Nolwenn

CP/CE1: 8 + 14 = 22, Mme Deluce Sandrine et Mme Guérin Solène (les vendredis)

CE2/CM1: 11 + 11 = 22, Mme Couturier Morgane

CM2: 19, M. Rouleau Johnny

# **EQUIPE ENSEIGNANTE:**

#### L'équipe éducative a changé :

- Mme Guérin Solène remplace Mme Juin Laura pour la décharge de direction. Mme
  Deluce est déchargée le vendredi cette année.
- Mme Annaix Nathanaëlle, AESH, est présente sur l'école 12h pour encadrer un élève d'élémentaire et 12h avec un enfant de maternelle. Elle est secondée par Mme Rebiha Assia, AESH, pour 6 h pour un enfant de maternelle et 6h à disposition de l'école.

- Mme Fretigny Leslie, emplois service civique, est également présente sur l'école et dans les classes pour aider et accompagner un groupe/un élève. Elle a été recrutée pour l'année. Elle fait également partie des intervenants sur la pause méridienne recrutée par l'ASC Mézière.

#### **BUDGETS:**

Bilan de la coopérative scolaire : Le budget de la coopérative est positif, le cahier de comptes est à disposition pour consultation sur demande auprès de la directrice. Rappel du fonctionnement de la coopérative scolaire.

Nous remercions les parents qui participent activement à toutes les actions menées pendant l'année en faveur de la coopérative scolaire. En effet, cela permet à l'école de réaliser des sorties, des actions et des achats en limitant la participation financière des parents.

Nous **remercions la municipalité pour la subvention** de 1060 euros à la coopérative.

Nous remercions l'APE qui n'a pas partagé (entre l'APE et l'école) les bénéfices de la fête communale et a donné l'intégralité des 207,02 euros euros à la coopérative.

**Budget communal de fonctionnement pour l'année 2023** : ce budget n'est pas épuisé, mais le sera prochainement, les dernières commandes ont été faites.

Mme Aubert devant partir avant la fin du conseil, le conseil d'école décide donc de commencer par les questions des parents représentants (voir fin du compte rendu).

### **ORGANISATION:**

Décloisonnements mis en place pour l'année scolaire 2023/2024 :

 Décloisonnement mis en place les lundis/mardi/jeudi après-midi pour regrouper les CE2 et les CM :

Les CM1/CM2 sont pris en charge principalement par Mr Rouleau pour l'EPS, les sciences et la géographie, Mme Deluce pour l'anglais et Mme Couturier pour l'histoire.

Les **CE2** sont pris en charge par **Mme Couturier** pour la **production d'écrit, le temps, l'espace et l'anglais civilisation et par Mme Roux** en **littérature, sciences et anglais**. Pour

la **natation** Mme Roux et Mme Talbot vont à la piscine

Les **CP/CE1** sont pris en charge par **Mme Roux et Mme Talbot** pour la **natation** conjointement avec Mme Couturier et les CE2, suivi des **sciences** avec les GS.

Les MS/GS sont pris en charge par Mme Talbot et Mme Couturier pour la motricité et le graphisme/art. Les GS sont pris en charge par M. Rouleau en sciences.

- Les décloisonnements seront amenés à évoluer au cours de l'année.

# Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires):

Celles-ci ont lieu les lundis/mardis de 16h15/15 à 16h45 pour Mme Roux et de 16h15 à 17h pour les autres (Mme Talbot, M Rouleau, Mme Couturier). Les APC+ ont lieu les lundis avec Mme Deluce (16h15-17h) et les jeudis avec Mme Talbot (16h15-17h15). Les activités menées sont axées sur le langage « la prélecture » en maternelle et la lecture (déchiffrage / compréhension / fluidité / mise en voix de textes), la production d'écrit/l'écriture ou les mathématiques (lecture de nombres / résolutions de problèmes, ...) en élémentaire.

# **PPMS/INTRUSION/INCENDIE**

Cette année, **3 exercices « incendie »** nous sont demandés (période 1/4/5) ainsi que **2 exercices PPMS** (période 2/3) : « attentat intrusion » et « risque majeur » (explications des documents fournis et consultables). Les comptes rendus sont envoyés en maire, au conseiller prévention/sécurité de la circonscription et de l'académie et sont consultables sur demande.

Le premier exercice incendie a eu lieu le 15/09/2023. L'exercice s'est bien passé. Les trois alarmes ont été déclenchées successivement. Les élèves étaient prévenus et les consignes à suivre avaient été rappelées. Le deuxième exercice se fera de manière inopinée.

Le premier exercice PPMS aura lieu le 24/11/2023. PPMS Alerte Intrusion, « se cacher ».

Rappel, depuis le 14/10/2023, nous sommes repassés en sécurité « urgence attentat ».

Ce niveau entraîne le renforcement de la posture de vigilance et de surveillance, le <u>déploiement de mesures de prévention et de protection pour les personnels et les élèves</u> :

- Surveillance renforcée des abords des établissements par les forces de l'ordre
- Présence d'un adulte minimum aux portails

- Limiter les attroupements devant l'école
- Ne pas s'attarder devant l'école
- Contrôle visuel des sacs possible
- Vérification d'identité
- Contrôle d'accès à l'établissement
- Signaler tout comportement ou objet suspect à la directrice
- Voyage scolaire autorisé avec accord préalable des services académiques
- Sortie scolaire autorisée dans le respect des règles de sécurité
- Ateliers at activités dans les écoles autorisés mais avec contrôle à l'entrée et limitation de l'attroupement

### PLAN DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE

Pour toutes les situations nécessitant des mesures collectives ciblées de fermeture ou de limitation d'accès aux écoles, il est mis en place depuis plusieurs années un plan de continuité pédagogique permettant la continuité des enseignements dans les écoles aussi bien en présentiel qu'en distanciel.

Actuellement, cette rentrée a lieu sous la forme d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire. Actuellement nous sommes au niveau socle.

Un plan de continuité pédagogique a été rédigé si les conditions venaient à se durcir (niveau 2/3) et l'enseignement adapté soit par groupes en alternance, soit en distanciel.

Ce plan a été envoyé en mairie, en attente de leur retour pour être transmis à l'inspection.

# PROGRAMME pHARe

Le programme pHARe (**programme HARcèlement école**) est un programme mis en place pour que tous les élèves fréquentant l'école soient **préservés de toute forme de violence, de discrimination et de harcèlement.** 

Le programme pHARe est un plan de prévention permettant de mesurer le climat scolaire, de prévenir les phénomènes de harcèlement, d'avoir une communauté protectrice de personnels formés pour les élèves, d'intervenir efficacement sur des situations de harcèlement, d'associer les parents et les personnels extérieurs à l'école et de suivre l'impact des actions menées.

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. A l'école, elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre par elle-même. Attention, tous les conflits/altercations/mésententes, ne sont pas du harcèlement.

Différents documents sont à compléter dès l'apparition de premiers signes d'intimidation observés ou dès qu'on est informé d'une situation.

Le programme pHARe est basé sur la MPP (Méthode de Préoccupation Partagée). Elle nécessite la constitution d'une équipe pour gérer la situation. Mme Deluce et Mme Talbot sont les représentantes du plan pHARe pour l'école, mais Mme Roux, M.Rouleau et Mme Couturier peuvent également intervenir dans la gestion de la situation.

Plusieurs étapes dans ce programme sur 15 jours maximum. Sans intervention des parents.

- L'élève cible de l'intimidation sera entendu et reçu autant de fois que nécessaire et ses parents informés leur demandant de laisser à l'équipe 15 jours maximum pour gérer le conflit pour que celui-ci puisse être résolu avant leur intervention. Une alliance avec les parents et l'équipe qui gère le conflit est absolument nécessaire pour que celui-ci puisse avoir une résolution dans le délai donné.
- L'élève ou le groupe d'élèves intimidateurs seront rencontrés individuellement dans une approche non-blâmante, sans sanction mais avec recherche de réparation, l'objectif étant de défaire l'éventuel effet de groupe pour réindividualiser chacun des membres. Ils doivent devenir les acteurs de la résolution du problème qu'ils ont créé. Les parents ne seront informés qu'à l'issu des 15 jours.
- Les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que l'intimidation ait pris fin, que l'élève cible se sente mieux et que les intimidateurs aient trouvé une solution

Différentes fiches sont à compléter par les membres de l'équipe pHARe : une à l'issue de chaque rencontre avec les différents protagonistes, une à l'issue de l'entretien avec les parents, une sur l'évolution de la situation et une fiche bilan à l'issue des 15 jours max (à transmettre à l'inspection). Aucun document ne sera transmis aux familles.

Un mot sera mis dans tous les cahiers des élèves pour présenter ce programme pHARe aux parents. (présentation du document)

De plus, pour les élèves du CP à la 3<sup>ème</sup>, 10 heures seront consacrées en classe à la prévention du harcèlement et au développement de compétences psychosociales pour les élèves.

Entre le 09 et le 15 novembre, un questionnaire sera à remplir par les élèves de CE2/CM1/CM2, permettant d'identifier d'éventuelles situations.

# **REGLEMENT 2023/2024**

Lecture du règlement de l'école (envoi en amont du conseil) :

#### Modification des articles suivants :

- Article 2 : préciser « à privilégier » pour la correspondance via l'ENT
- Article 3: ajout concernant les horaires de fin de classe : « Il est à noter que les horaires de fin de classe 11h45 et 16h15 sont les horaires de fin d'apprentissage en classe et non l'horaire de sortie au portail. »
- Article 3 : ajout concernant les horaires de récréation et de sieste : « Les horaires de récréation sont en maternelle : 10h45/11h15 et 14h45/15h15 et les horaires de sieste : 13h15-15h15 (le levé échelonné est possible en cours d'année si l'enfant ne dort pas mais un temps calme de 30min sera réalisé). Les horaires de récréation sont en élémentaire : 10h45/11h00 et 15h/15h15 »
- Article 4 : ajout pour les enfants de plus de 6 ans : « et ne sont plus sous la responsabilité des enseignants une fois le portail franchi »
- <u>Article 12</u>: ajout concernant le droit à l'image et la prise de photos : « A l'école, pour chaque projet, un document sera à signer par les parents. »

Le règlement modifié est soumis au vote, personne n'étant contre, celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants par le conseil d'école.

Malgré les modifications, le règlement ne sera pas signé de nouveau pour cette année avec l'accord du conseil d'école, un simple avenant reprenant les articles modifiés, sera à faire signer aux parents.

Le règlement modifié sera mis en ligne sur l'ENT de l'école.

# Lecture de la charte pour l'utilisation d'internet à l'école :

Modifications: aucune.

La charte sans modification est soumise au vote. Personne n'étant contre, le texte est approuvé et la charte est validée par le conseil d'école.

La charte sera mise sur l'ENT de l'école.

# Présentation de la charte de la laïcité :

Chaque parent a eu à signer en début d'année la charte de la laïcité dans le cahier de liaison. Celle-ci sera également diffusée via l'ENT

# **PROJET D'ECOLE:**

Notre projet d'école s'organise toujours autour des 3 axes suivants :

Axe n°1: développer la stratégie, le raisonnement, la logique.

<u>Axe n°2</u>: travailler sur le développement durable, l'environnement, l'éducation à la citoyenneté.

Axe n°3 : développer la culture humaniste chez les élèves.

Le projet d'école peut être consulté auprès de Mme Deluce, ainsi que les **fiches actions** pour l'année scolaire 2023/2024 qui sont également expliquées.

#### POUR L'AXE n°1:

 Renforcer les ateliers de logique mathématique, les ateliers de manipulations, le travail de logique des problèmes

#### POUR L'AXE n°2:

- Participation à des concours, des actions (OCCE, Dreux agglo, village propre, ...) + envisager d'inscrire l'école au label E3D (labellisation de plusieurs niveaux récompensant les écoles en fonction des activités menées concernant le développement durable, la participation et action sur le recyclage).
- **Poursuivre le jardin potager :** les bulbes, les semis.
- Concernant le tri sélectif : nous poursuivons la récupération de bouchons, de cartouches, des stylos et réutilisation du papier usagé. La classe de CM2 devrait réaliser un bac de collecte qui serait installé devant l'école.

#### POUR L'AXE n° 3:

- Amélioration des connaissances des élèves dans les domaines artistiques : musique, peinture, littérature classique et réalisation d'une exposition : Travailler chaque année sur 5 peintres, 5 compositeurs et certaines de leurs œuvres, 8 à 10 contes classiques.

#### **QUE S'EST-IL PASSE?**

# Fin de l'année scolaire 2022/2023:

<u>Le 9 juin</u> : **sortie** toute la journée **des CM1/CM2.** Les élèves sont allés le matin au **soccer golf** et l'après-midi voir leur troisième **séance de cinéma** : « La tortue rouge »

<u>Le 13 juin : sortie à Maintenon</u> toute la journée **pour les maternelles** : séance de cinéma à l'Orangerie + visite du château et de ses jardins.

<u>Le 17 juin</u>: **Kermesse** annulée par l'APE faute de personnes pour aider à la tenue des stands

<u>Le 19 juin :</u> **sortie à la Chartres** pour les **CP/CE1** : visite du musée du vitrail avec un atelier de fabrication d'un blason + visite de cathédrale + visite Chartres en train + visite du musée de l'école avec une immersion et un atelier dans une classe en 1900.

<u>Le 30 juin</u>: exposition de fin d'année en art visuel ouverte aux parents de 16h30 à 19h sur le thème de l'histoire: « au fil du temps » + tirage de la tombola à 18h + une vente de crêpes au profit de la coopérative scolaire

<u>Le 03 juillet :</u> la **distribution des livres de prix** a eu lieu dans les classes. Les enfants ont reçu leur livre de la main des élus. Nous remercions la municipalité pour ce cadeau toujours apprécié. Un dictionnaire a également été offert aux CM2.

### <u>Début de l'année scolaire 2023/2024</u>:

<u>De Septembre à décembre :</u> reprise des **séances de piscine** une fois par semaine les jeudis après-midi **pour les CP/CE1/CE2**. Nous remercions la municipalité qui prend en charge intégralement cette activité (car + maître-nageur)

Mi-septembre: Ont eu lieu les évaluations nationales pour les CP, CE1 et CM1:

- Pour les CP, en moyenne : 75,1 % de réussite en français (-2)

85.3 % de réussite en mathématiques (+5.6)

Pour les CE1, en moyenne: 79.9 % de réussite en français (+14)

72.5% de réussite en mathématiques (+9.7)

- Pour les CM1, en moyenne : 69.6 % de réussite en français

58.92 % de réussite en mathématiques

<u>Le 22 septembre</u> : Le **photographe** est venu à l'école pour faire les photos individuelles et collectives des enfants et des classes. Les bénéfices seront pour la coopérative scolaire.

<u>Le 20 octobre</u> : Les élèves sont venus **déguisés pour le dernier jour d'école** et pour fêter avec anticipation Halloween.

#### **QUE VA-T-IL SE PASSER?**

<u>En décembre</u> : le **spectacle de Noël + sachet de friandises + goûter,** offert par la municipalité car celle-ci proroge-t-elle l'action ? Oui, un spectacle doit être à trouver.

<u>Le 15 décembre (à confirmer)</u>: A la maternelle, **un marché de Noël** se prépare comme chaque année afin de faire venir le Père Noël avec des cadeaux pour les classes. Si les conditions d'alerte attentat/Vigipirate le permettent celui-ci sera fait et un **café/goûter des parents** aura également lieu ce jour-là après l'école.

<u>Le 19 Décembre</u>: Mme Roux et Mme Talbot organiseront **un goûter de Noël poules maternelles**: le Père Noël passera dans la classe de Mme Talbot (avec les GS de Mme roux) pour distribuer les cadeaux et faire un petit goûter avec les enfants.

<u>Sorties Médiathèque</u>: Renouvellement des sorties par la municipalité. Nous allons inscrire <u>certaines classes</u> pour aller à la médiathèque, car certains niveaux ont déjà fait les différents ateliers proposés. Pouvons nous **utiliser les cars pour d'autres sorties** (école et cinéma, ciné-maternelle, ...) ? Mme Dumon donne son accord. Nous sommes en attente des dates. Nous en profitons pour remercier la municipalité pour le renouvellement de ces sorties et le financement des cars.

<u>Projet « Ecole et cinéma » :</u> les élèves du CP au CE2 sont inscrits à l'action. Ils iront voir 3 films dans l'année (un par trimestre) au Ciné Centre à Dreux. Une participation de 10 euros sera demandée aux familles. Un mot sera mis dans les cahiers des élèves concernés. Les dates sont à confirmer en fonction des dates médiathèque / et de la confirmation de la disponibilité des cars :

- Le 4 décembre : « Ernest et Célestine »
- Le 20 février : « U »
- Le 27 mai : « Wallace et Gromit, les aventuriers », 3 courts métrages

En parallèle, l'école participera également aux actions : « la fête du court métrage », « Regards d'ailleurs » et « ciné maternelle ».

Participation au concours Challenge calcul mental : du CP au CM2

Participation au projet Rallye Math Mat : pour les maternelles

Cette année, nous travaillons sur **le thème « Autour du monde avec les JO »** comme fil conducteurs de nos activités et pour l'exposition d'arts visuels de fin d'année scolaire.

# **QUESTIONS/REMARQUES DIVERSES:**

# Pas de questions/remarques fournies par la Mairie

# Questions/remarques fournies par les enseignants

« Suite d'une demande faite auprès de Mme Dumon lors de la réunion du 15/09/2023 : Lors de la réunion de directeurs faite avec Mme l'inspectrice le 13/09, il a été demandé aux écoles maternelles et primaire de coucher les élèves de Petite Section directement après la cantine sans faire de temps de récréation. Cela est-il possible de mettre en place cette organisation rapidement ? »

# Réponse:

Mme Dumon pensait avoir un courrier de Mme L'inspectrice. Après concertation avec le périscolaire qui gère le midi, les élèves de PS seront couchés après la cantine dès le lundi 13/11.

« Dans notre projet d'école, il y a toute une partie sur le recyclage. Serait-il possible d'avoir un conteneur jaune au sein de l'école ? Le ménage n'effectuant pas le tri des poubelles, les enseignants s'engageraient à vider eux même la poubelle à papier dans le conteneur. »

#### Réponse:

Mme Delaplace a en effet constaté un problème de tri dans l'école au niveau du ménage. Un groupe de travail va être mis en place avant janvier 2024 conjointement ASC/école/personnel de mairie. Un conteneur jaune sera mis en place dans l'école.

# Questions/remarques fournies par les parents représentants :

# **Ecole**

« Des parents ne comprennent pas pourquoi leurs enfants ne sortent pas à 11h45 et 16h15 pile. »

<u>Réponse</u>: Les horaires de l'école sont les horaires d'apprentissage en classe. La classe finit donc à 11h45 et 16h15 en classe pas au portail. Il faut ensuite ranger ses affaires, se ranger et aller au portail. Tout comme au collège, les horaires de fin de cours sont les horaires de fin de classe, pas les horaires de sortie.

« Pourquoi chaque famille devait rapporter une ramette de feuille demandée dans chaque liste distribuée par les enseignants de l'école? N'y a-t-il pas un budget octroyé par la mairie pour les fournitures ainsi que l'achat de ramettes de feuilles? »

Réponse: Lors du conseil d'école du 9/06/2022, les enseignants avaient interpelé le conseil et la mairie concernant les fortes augmentations prévues sur les cahiers et le papier pour l'année 2023. Une demande de budget supplémentaire avait été faite. La mairie avait répondu que cela n'était pas possible car il y avait de leur côté, comme tout le monde, une forte augmentation de prévue pour le gaz et l'électricité de l'école. Les parents représentants avait soumis l'idée de demander aux familles quelques fournitures en plus (cahiers, ramette de papier, ...). Pour des questions pratiques, car personne n'utilise les même cahiers (couleur/format/nombre de pages), les enseignants ont décidé de demander une ramette de papier sur leur liste de fourniture. Ces listes ont été présentées et validées par l'ensemble des membres du conseil d'école le 06/06/2023.

« Pour les parents qui n'étaient pas à la réunion parents professeurs va-t-on savoir ce qui est prévu pour chaque classe? Quels montants va-t-on payer et va-t-on avoir une aide de la mairie? »

<u>Réponse</u>: difficile de répondre à ces questions sans avoir plus d'informations, mais nous allons essayer

- Pour les parents qui n'étaient pas à réunion de rentrée, aucun compte rendu écrit n'est prévu par les enseignants.
  - Les montants à payer dépendent des sorties de chaque classe. Les maternelles, les CE ou les CM ne font pas les mêmes sorties. Dès qu'une activité est prévue avec demande ou non de participation aux parents, un mot est mis dans le cahier des élèves. Lorsque qu'une sortie à un budget conséquent, un sondage est toujours fait en amont sur la participation ou non des enfants à la sortie (exemple les années précédentes pour Guédelon ou le Futuroscope).
  - Réponse de la mairie en ce qui concerne leur participation aux sorties :

La question est trop vague pour répondre précisément. Aux parents concernés de faire les démarches et de contacter la mairie si besoin.

« Avons-nous une idée plus précise du prix à payer pour le Puy du Fou des CE2 et CM? »

<u>Réponse</u>: le projet présenté par les enseignants lors de la réunion de rentrée se finalise. Nous avons eu beaucoup de mal à trouver un hébergement.

En ce qui concerne l'hébergement : le repas du lundi soir + l'hébergement + le petit déjeuné du mardi matin + le pique-nique du mardi midi + la prise en charge du chauffeur : environ 2 400 euros

En ce qui concerne le transport nous avons eu un devis estimatif de 2 800 euros (à ajuster en fonction du prix du gasoil au moment du départ) + à prévoir à notre charge les repas et l'hébergement du chauffeur.

En ce qui concerne le parc, nous avons un estimatif à 1 900 euros pour les deux jours dans le parc.

Repas du soir au retour environ 600 euros

Soit un total d'environ 7 700 euros soit environ 148 euros par enfant.

En fonction des différentes actions menées et du montant pris en charge par la coopérative

scolaire (environ 3 000 euros) il resterait à la charge des parents environ 100 euros. Cette proposition sera faite aux parents. Si elle est validée, comme chaque année, un règlement échelonné sera proposé.

« Reste la question du fameux pique-nique que l'on doit fournir lors des sorties scolaires et qui n'est pas déduit de la facture de la cantine. »

# Réponse de la mairie :

Mme Dumon rappelle que les repas sont financés pour moitié par les parents d'élèves et pour l'autre moitié par la collectivité.

Il n'y aura pas de remboursement des piques niques fournis par les parents pour les sorties conformément à l'information donnée lors du conseil d'école de juin 2023, à la décision du conseil municipal du 07/07/2023 et au règlement de cantine que tous les parents ont signé lors de l'inscription de leur enfant.

« Avez-vous déjà la date de la kermesse de fin d'année car certains parents ont besoin d'avoir la date très tôt pour pouvoir bloquer la date. Si vous voulez avoir du monde comme bénévole sachant que l'année dernière cela avait été annulé à cause du peu de bénévoles. »

<u>Réponse</u>: Mme Clément, représentante de l'APE a annoncé pendant la réunion de rentrée de M.Rouleau que la kermesse aurait lieu le samedi 08 juin. Je n'ai pas plus d'information.

Les parents représentant demandent s'il n'y a pas possibilité de faire la Kermesse le soir de l'expo ? et pourquoi une date si tôt ? Les enseignants répondent qu'ils n'ont pas été consultés pour le choix de la date et que c'est à voir directement avec l'APE.

Il est conseillé aux parents de se rendre directement à l'assemblé générale de l'APE pour plus de renseignements.

# Accueil périscolaire

« L'accueil périscolaire du mercredi sera t'il mis en place prochainement ? »

Actuellement 3 enfants de l'école vont à l'accueil du mercredi à l'ASC. Pour la mairie, il n'y a donc pas nécessité d'ouvrir un accueil sur l'école. De plus ce n'est pas possible pour l'instant car la mairie est sous convention avec la Caf donc cela implique des contraintes d'accueil (1 animateur pour 10 maternelles et 1 animateur pour 14 élémentaires + le directeur du centre d'accueil). Le coût serait trop élevé (3 animateurs + personnel de cantine + personnel de ménage) environ 50 euros/jour avec un minimum de 20 élèves.

Suite à un questionnaire, les parents représentants informent qu'environ 16 enfants seraient concernés.

« Un accueil sur les 2èmes semaines de vacances scolaire est-il envisageable ? »

Cela n'est pas possible car il faut un roulement des animateurs (en congé la deuxième semaine). Il n'y a pas le personnel disponible pour le mettre en place.

# **Cantine**

« Vu que la cantine est lissée sur l'année, quand les enfants n'ont pas école pendant les vacances, nous devons payer la cantine école + centre. Quel serait le prix du repas s'il n'était pas lissé ? »

#### Réponse :

La cantine n'est pas lissée, le prix des repas est calculé sur 36 semaines réparti sur des forfaits mensuels.

Pour la cantine à 1 euro, les communes ont des subventions et Vert en Drouais n'en fait pas partie.

Au vu des nombreuses questions concernant la cantine, les menus, la composition des repas, Mme le Maire a prévu une réunion publique le 21/11 à 18h30 au foyer rural en présence de la nutritionniste qui aide à l'élaboration des repas. En espérant que les parents seront présents.

« Quand on ne mange pas de viande (porc), a-t-on quelque chose en remplacement ? Est-il possible d'avoir un complément? Il a été dit par Mme le Maire à un parent d'élève qu'un produit laitier ou du fromage pouvait être donné ? »

#### Réponse:

Dans ce cas-là, Mme Julien a pour consigne de donner plus de légumes ou un laitage en complément.

« Depuis l'année dernière, c'est la catastrophe en ce qui concerne les menus de la cantine :

- les enfants ne mangent plus à leur faim/goût donc ne peuvent être bien pour apprendre
- Il n'y a jamais eu autant de gaspillage
- Les parents ont l'impression de payer pour rien (et en plus le prix augmente chaque année)

Tout ça pour quoi??? La diététique? Quel est le bénéfice quand votre enfant n'a rien mangé le midi et se jette sur un goûter gargantuesque à 16h30? Et sachant qu'il n'a pas mangé de féculents le midi car tout le temps mélangés avec des légumes ou en gratin, je n'ai aucun scrupule à lui en donner le soir!!!

Au niveau des entrées, surtout en hiver il n'y a pas autre chose à leur donner que des légumes en vinaigrette??? Où sont passés le saucisson à l'ail, la quiche lorraine, le pâté de foie et la soupe tous les jeudis midis??? Et un "menu plaisir" par semaine comme saucisse/frites, saucisse/riz, raviolis, boulettes de boeuf, des steaks hachés, des quenelles, des nuggets/frites. Il y avait tout ça avant (ou du moins en plus grande quantité).

Mais quand je vois "gratin de pâtes à la courge et poireau", vous avez 3 fois plus de "chance" qu'un enfant n'aime pas l'un des 3 ingrédients (fromage, courge ou poireau) et donc ne mange rien. En septembre 2022, c'est 5 gratins qu'ils ont eu dont un le jeudi 15 septembre et un autre le vendredi 16 septembre, un le mardi 20 et un autre le jeudi 22!!

Bref, il faut revenir aux menus d'avant pour que les enfants mangent et soient en forme pour apprendre, pour qu'il y ait moins de gaspillage, pour que nous, parents, nous payions pour quelque chose!

Aussi, je veux bien connaître la procédure pour retirer mon enfant de la cantine. »

#### <u>Réponse</u>:

Avant de retirer son enfant de la cantine, le conseil municipal espère que cette personne sera présente lors de la réunion publique.

Il n'y a pas d'enfant qui sorte de la cantine sans avoir rien mangé.

Les deux services impliquent un temps de service de 35/40 min et un temps de repas de 20/25 min. C'est court en effet. C'est pourquoi il y a un roulement sur les classes au niveau des services car il y a un peu plus de temps au deuxième service. Les maternelles eux ont le temps des deux services pour manger.

# Sécurité et parking

« Le jour de la rentrée, des parents étaient mal garés et des membres du conseil municipal étaient présents et aucun parent n'a été repris à part un car il était garé au monument aux morts, or cela arrive tous les jours et ce sont toujours les mêmes. Un des parents s'est fait également reprendre par un habitant alors qu'il n'était même pas garé devant chez lui, il l'a menacé de lui mettre des autocollants sur son pare brise et il a dit qu'il avait l'aval de Mme le Maire. Or, seul le maire a le pouvoir de police sur la commune. »

#### Réponse:

Mme Dumon nous informe que Mme le Maire n'a jamais accepté que des autocollants soient mis sur les voitures.

De nombreux parents sont toujours mal garés ou garés n'importe où. C'est une question de sécurité mais surtout de civisme. C'est un problème récurrent. Des membres du conseil municipal sont venus voir plusieurs fois et ont constaté les incivilités.

Mme Le maire demandera à la gendarmerie d'être plus présente aux horaires d'entrée et sortie de l'école.

Il est rappelé que l'on peut se garer jusque sur le parking de la mairie.

« Nous sommes en vigilance maximum urgence attentat, d'autres écoles ont remis les barrières ici, ce n'est pas encore le cas, pour quelles raisons? De plus quand nous voyons certains parents laissés le moteur tourner, ou comme récemment un parent d'élève était presque arrivé sous le préau du portail du milieu pour déposer son enfant le matin et aussi nous avons des parents qui arrivent et repartent vite de l'école avec accélérations. Toujours les mêmes personnes qui se garent devant l'école où c'est interdit y compris la place handicapée. »

#### Réponse :

Des barrières sont présentes du monument aux morts jusqu'au muret devant l'école. Les parents représentants souhaiteraient que des barrières soient également mises au niveau du portail maternelle et des classes maternelles comme c'est le cas devant d'autres écoles. La mairie va se renseigner

« Nous avons eu un problème sur le temps périscolaire la dernière semaine d'école. Des enfants jouaient dans le pré de l'église sans surveillance. Un papa qui venait chercher son

enfant à demander à un élève de venir à la grille et l'a menacé et insulté car cet enfant avait bousculé ou tapé le sien. L'animateur aurait dû intervenir mais il y a un problème de surveillance étant donné des enfants peuvent être dans le pré, la cour et la 6ème classe.

Il y a quelques semaine déjà une enfant s'est fait insulter par une personne qui était à l'extérieur de l'école pendant le périscolaire du soir. »

# Réponse :

L'animatrice a été voir les parents des élèves concernés. Actuellement il y un animateur en élémentaire et deux en maternelle. L'ASC va voir éventuellement pour un changement d'organisation : 2 animateurs en élémentaire et un en maternelle. Dans tous les cas, les enfants sont séparés jusqu'à 17h30 car il y a 3 animateurs. Ensuite tout le monde est regroupé car il n'y a plus que 2 animateurs.

« De plus, le portail à la 6ème classe n'est pas fermé à clé. Une pancarte avec une sonnette a été mise 2 jours seulement, vendredi à 16h elle n'y était pas. Et malgré la sonnette, le portail n'était pas fermé à clé. Nous voulons souligner qu'un enfant peur sortir comme il veut de l'enceinte de l'école sur le temps périscolaire et qu'au vu en plus des évènements de ses derniers jours, tout individu peut rentrer aussi comme il veut. »

#### <u>Réponse</u>:

L'ASC nous informe que dorénavant le portail sera fermé, avec sonnette et que les animateurs auront la clé pour ouvrir.

« Des marcheurs viennent certains mardi matins, nous comprenons qu'ils veuillent venir faire leur ballade mais à 8h20 le parking est déjà bien rempli alors qu'ils partent marcher qu'à 9h et les parents n'ont plus de place. Nous souhaiterions qu'ils décalent leur arrivées à 8h45 ou que le parking derrière l'église leur soit ouvert. L'année dernière, nous avons eu le souci où le parking était plein et les marcheurs monopolisaient le préau de l'entrée de l'école car il pleuvait et nous parents et enfants étions obligés de rester dans les voitures le temps de l'ouverture et de se frayer un chemin sous le préau pour accéder jusqu'à l'entrée de l'école. »

#### Réponse :

La mairie n'est pas toujours prévenue lorsque des associations de marcheurs sont présents. Pour éviter leur présence aux horaires d'entrée ou de sortie d'école, la mairie mettra un mot sur son site internet et l'Association de Vert en Drouais sera prévenue. Il leur sera proposé d'aller se garer sur le parking de la mairie ou dans le pré derrière l'église.

# **Animateurs**

« L'ensemble de l'équipe enseignante nous demande que nos enfants portent une tenue appropriée (pantalon non troué, casquette à l'endroit) pour venir à l'école. Nous souhaiterions que certains animateurs aient aussi une tenue adéquate (pas de pantalon troué+++) et un langage approprié (et non des « ferme là »).

#### Réponse :

L'ASC nous informe qu'ils ont également une charte sur la tenue pour leurs animateurs. L'équipe d'animateurs a changé cette année et sera plus stable. Pour Mme Aubert, le langage inapproprié serait un évènement de l'année dernière, plus d'actualité cette année.

Fin du conseil à 21h18 La directrice, Mme Deluce

Les secrétaires de séance,

Mme Roux (enseignante)et Mme Grimoin (parent)